

Correspondance

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **47 (1902)**

Heft 4

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

général dans les dernières années; il sera extrêmement intéressant d'en suivre le développement et de se rendre compte des nouveautés qu'elle aura à présenter. Nous y reviendrons lorsque l'exposition sera ouverte.

Ed. M.

FRANCE

Le concours des « Poids lourds Paris-Nice ». — Le concours d'automobiles dit « concours des poids lourds » organisé par la *France automobile*, se poursuit dans ce moment sur le parcours Paris-Nice.

Les voitures se sont réunies le 26 mars à Vincennes pour procéder aux opérations de chargement et de pesées. Les ministères de l'agriculture et de la guerre ont envoyé de délégués au concours. Quatre officiers du ministère de la guerre doivent suivre toute la course et présenter un rapport détaillé sur les observations auxquelles elle donnera lieu.

La liste des concurrents prenant part à cette épreuve est la suivante :

1^{re} catégorie. — Camions de trois tonnes et au-dessus : 1. Turgan-Foy, tracteur à vapeur. 2. Turgan-Foy, camion à vapeur.

2^e catégorie A. — Omnibus douze places : 3. Diétrich I. 4. Diétrich II. 5. Diétrich III. 6. Diétrich IV.

2^e catégorie B. — Camions de 1 à 3 tonnes : 7. Diétrich. 8. Daimler. 9. Peugeot. 10. Chaboche, vapeur.

3^e catégorie A. — Omnibus à huit places : 11. Panhard. 12. Peugeot.

3^e catégorie B. — Voitures de livraison transportant 500 kilos au minimum : 13. Peugeot. 14. Gillet-Forest.

Un seul tracteur a pris part au concours, c'est celui de la maison Turgan-Foy. Il avait à traîner quatre fourgons d'artillerie. Le 31 mars il quittait Mâcon pour Lyon, mais là il ne put continuer sa course, des inondations ayant totalement défoncé les routes. En certains endroits, il y avait jusqu'à cinquante centimètres d'eau. Les voitures indépendantes ont pu se tirer d'affaire. Nous aurons dans peu de jours les résultats détaillés de ce concours dont on suit avec intérêt les péripéties.

CORRESPONDANCE

L'instruction du bataillon.

Chez M. Eisenschmidt — Berlin 1902¹ — vient de paraître *Die Bataillonschule*, dont je ne puis assez recommander la lecture à mes camarades, chefs de bataillon.

¹Prix 2 fr. 15.

Comme son titre l'indique, c'est un guide pour les commandants de bataillon, et ses quelques mots d'avant-propos ont bien soin de spécifier que l'auteur n'a pas eu l'intention d'en faire un schéma.

Cet ouvrage de 70 pages est divisé en trois chapitres que nous pourrions appeler : I Ecole de bataillon formelle ; II. Déploiement et formations de combat du bataillon, et III. Le combat proprement dit.

Le chapitre I commence par rappeler quelques principes, recommande l'attitude correcte, l'ordre et la tranquillité qui doivent présider à l'école de bataillon en ordre serré. « Le commandant de bataillon seul a la parole et ne permet aucune correction à haute voix des chefs de compagnie ; les officiers et sous-officiers doivent se comporter comme le simple soldat dans le rang. » En quelques lignes, il indique quels sont les points à traiter par les compagnies pour qu'elles soient en état de paraître convenablement préparées à l'Ecole de bataillon. L'auteur n'oublie pas l'éducation morale de l'officier — si indispensable — lorsque, parlant critique, il conseille au chef « de rendre attentif aux fautes commises, mais sans blâmer, car c'est mieux de commettre des fautes en manœuvrant que de ne rien faire du tout par crainte d'un blâme ». Voilà certes une observation qui ne s'applique pas seulement aux chefs de bataillon et qui vaut la peine d'être mise en pratique du haut en bas de l'échelle hiérarchique.

Les pages suivantes parlent de la parade du bataillon, sujet avec lequel nous avons heureusement peu à faire ; puis viennent les formations du bataillon autrement dénommées que celles de notre Règlement d'exercice, mais facilement reconnaissables grâce aux croquis simples et clairs rencontrés à chaque page.

Après la manière de passer d'une formation à l'autre et la marche dans ces formations, ce chapitre prend fin en traitant du bataillon encadré dans le régiment — régiment sur une, sur deux ou sur trois lignes.

Le chapitre II — en une dizaine de pages — montre les diverses formations que peut prendre un bataillon au combat : les compagnies sur le même front, ou en échelon les unes derrière les autres, ou débordant, s'avancant sous le feu de l'artillerie, etc., etc., ceci suivi d'exemples avec croquis, le tout de la plus grande utilité pour la préparation des exercices qu'un chef de bataillon doit prévoir dans un programme de cours de répétition par exemple.

La supposition est faite en quatre mots, l'esquisse en quelques lignes ; c'est parfait de clarté et de concision.

Le chapitre III enfin traite du combat : de son but ; du principe général des fronts étroits et de l'échelonnement en profondeur ; du mouvement des lignes de tirailleurs ; de la conduite du feu, excessivement intéressante à comparer avec ce qu'en dit von Heckert¹ ; un mot de la con-

¹ *Winke für die Leitung des Infanterie-Feuers.* (Chez Mittler et Sohn, Berlin 1902.)

duite des patrouilles; de celle des soutiens et des réserves; puis tout spécialement, de la manière de se comporter du commandant de bataillon, du contenu de ses ordres, de leur transmission « dont le mécanisme doit être exercé systématiquement »; de la conduite à tenir contre la cavalerie, l'artillerie, à comparer de nouveau avec l'ouvrage¹ cité plus haut.

Enfin la brochure se termine par quelques exemples d'un bataillon au combat, de nouveau avec croquis des plus simples, dans les différents cas suivants: attaque du bataillon isolé en terrain ouvert; combat de rencontre du bataillon encadré; conduite à tenir si l'attaque a réussi; mouvement enveloppant; défensive; retraite et occupation de positions de repli; deux mots sur le combat de nuit.

Notre Règlement d'exercice nous donne bien quelques exemples d'ordres dont le commandant de bataillon peut se servir; *die Bataillonsschule* non seulement nous facilitera la rédaction orale de ces ordres, mais encore nous fournira maints exemples pour l'élaboration des programmes de nos cours d'instruction.

C'est à ces divers titres qu'un camarade en recommande la lecture.

Colombier, le 28 mars 1902.

BITTERLIN, major.

Les troupes alpines.

Nous recevons de M. le lieutenant-colonel Dietler la lettre suivante:

« *La Revue militaire suisse* de mars dernier a bien voulu consacrer quelques lignes à la conférence que j'ai eu l'honneur de donner à la Société des Officiers de Lausanne le 17 février.

» Le compte-rendu de ma conférence contenait quelques inexactitudes. Je désire seulement relever les deux points ci-après:

» 1^o Mes propositions ne tendent pas à attacher deux brigades de bataillons alpins aux fortifications du Saint-Gothard et de Saint-Maurice. Je n'ai pas proposé non plus que ces unités reçussent leur instruction aux fortifications. Je suis au contraire de l'avis que ces brigades ne doivent pas être attachées aux fortifications, mais appartenir à l'armée de campagne. Il conviendrait cependant que leur personnel passât l'école de recrues et un cours de répétition sur deux *dans le voisinage* des fortifications du Saint-Gothard et de Saint-Maurice, de manière à organiser des exercices combinés avec les troupes des fortifications.

» 2^o Il ne me semble pas avoir en aucune façon « pesé avec trop d'insistance sur l'état complet d'épuisement que les bataillons de carabiniens ont présenté à certains moments. » J'ai traité ces bataillons avec beaucoup de ménagement et aurais pu citer des exemples peu élogieux sur leur compte, relevés dans le rapport de l'officier inspecteur, lequel n'est nullement attaché aux fortifications. »

Nous donnons acte au lieutenant-colonel Dietler de sa lettre. Les informations que nous avons données avaient été relevées rapidement pendant la conférence et nous avaient fait rattacher pour l'instruction les troupes aux fortifications.

Peu importe du reste quel service sera chargé de l'instruction et de la préparation au service en montagne des bataillons alpins dont nous appelons la création de tous nos vœux. L'important est que les bataillons existent et que dans un pays où, sur trois frontières sur quatre, nous sommes dans le cas d'opérer en montagne, nous possédions un noyau de troupes déjà préparé à ce genre d'opérations.

L'exemple des deux bataillons de carabiniers, qui sont pourtant de bonnes troupes de plaine et qui étaient bien commandés, sont là pour prouver une fois de plus qu'on n'improvise pas du coup des bataillons alpins.

Voici d'ailleurs ce que dit dans son ouvrage bien connu le baron feldzeugmeister F. von Kuhn¹ sur les conditions que doivent remplir ce genre de troupes :

En dehors des marches d'entraînement, il faut encore faire exécuter toutes sortes d'exercice de campagne, pour que tout le monde, depuis les commandants en sous-ordre jusqu'au dernier sous-officier, apprenne à connaître exactement son métier et que le commandant en chef puisse en sécurité se fier à ses subordonnés dans toutes les circonstances. C'est, en effet, surtout dans la guerre de montagne, qu'un chef, même de grade inférieur, peut être appelé à agir d'une façon absolument indépendante : il faut donc qu'il soit habitué en temps de paix.

...Les troupes qui n'auraient été exercées qu'en plaine ou sur le terrain de manœuvres seraient tout à fait dépaysées dans les montagnes et n'y rendraient que peu ou point de services.

Les troupes, au contraire, qu'on a soigneusement préparées à la guerre de montagnes, trouveront faciles et aisées toutes les autres missions qu'on pourra leur confier; conduites par un chef énergique, elles se précipiteront au moment des sorties dans la plaine comme un torrent furieux qui renverse tout en mugissant; puis, lorsque la situation deviendra dangereuse, elles se replieront prudemment et habilement sur les débouchés de montagne.

C'est nous qui soulignons ce dernier alinéa; il nous paraît en effet exactement répondre à ce qu'il faut attendre des bataillons d'alpins. Habités à la montagne, ils formeraient néanmoins d'excellentes troupes de plaine, car « qui peut le plus peut le moins ».

On a entendu récemment les plaintes de l'établissement thermal de Lavey-les-Bains, de plus en plus incommodé par le tir au canon des forts de Savatan et de Dailly. Les écoles se succèdent aux fortifications et la contrée peut se croire en perpétuel état de siège. Une action est ou-

¹ *La Guerre de montagne*, traduit sur la deuxième édition par le capitaine Weil, page 38.

verte, dit-on, pour obtenir la suppression de cette cause de dommage pour les Bains. Si on ne trouve pas un *modus vivendi*, la Confédération devra indemniser... ou racheter la Société.

La bonne caserne que fourniraient ces constructions pour nos futurs bataillons alpins!...

BIBLIOGRAPHIE

La grande famille, par Jean GRAVE. 1 vol. in-12 de 336 p. ; 2^e édition¹.
Paris, Stock, 1896.

Quoique teinté d'un peu trop de littérature, notamment dans les dialogues, qui sont d'un style quelque peu conventionnel, encore que réalistes, ce livre est une peinture assez fidèle et exacte de ce qu'étaient les mœurs militaires de la France il y a une quinzaine d'années. Sincère et artificiel, l'auteur présente d'autres contradictions encore, qui sont assez singulières. Anarchiste (c'est-à-dire, je pense, individualiste), il incline vers le socialisme qui, si je ne me trompe, subordonne l'individu à la collectivité. Il y a plus : je le vois en même temps humain et misanthrope. Tellement misanthrope que son antimilitarisme passionné (et pourtant raisonné, ou que, du moins, il s'efforce de rendre impartial) dérive moins d'un sentiment de haine contre l'armée que d'un profond et manifeste mépris pour les êtres libres qui consentent à subir la servitude militaire.

En résumé, ce livre « date » et, malgré tout, il est plein de parti pris. Aussi ne doit-il être lu qu'avec circonspection. Ou plutôt j'en conseille la lecture aux personnes qui connaissent bien notre armée. Je la déconseille aux autres.

Ct E. M.

Les Allemands sous les aigles françaises, par le capitaine SAUZEY, de « *La Sabretache*, » 1 vol. in-8^o de 118 pages avec nombreux documents graphiques (cartes, croquis, planches en noir et en couleur). Paris, Chapelot, 1902.

La Confédération du Rhin a fourni à l'empire, de 1806 à 1814, des troupes dont le capitaine Sauzey a entrepris de nous raconter l'histoire. Il commence par le régiment de Francfort. Peut-être le besoin de cette monographie ne se faisait-il pas impérieusement sentir : la matière est un peu mince. Mais l'auteur en a tiré, semble-t-il, tout le parti possible, y ayant été largement aidé, d'ailleurs, par l'ouvrage allemand de Bernays sur *l'Histoire du grand-duché de Francfort et de ses troupes*. Il s'est contenté de le suivre en en élaguant les passages parasites ou déplaisants et en l'agrémentant par une illustration variée et abondante, mais qui ne se rapporte pas toujours très directement au sujet. Pour corser le volume, un peu maigre, M. Henry Houssaye y a mis une petite préface où l'éminent académicien, collaborateur du grand dictionnaire de la langue française, met au féminin le mot steppe. C'est tout ce qu'elle m'a appris de nouveau et d'intéressant.

Ct E. M.

¹ La première édition a paru, en 1901, avec ce titre : *Sous l'uniforme*.